

Projet de construction Parc éolien

Pohénégamook-Picard-Saint-Antonin-Wolastokuk 2

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

Appréciation des impacts liés à la construction du parc éolien PPAW1



Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Viger

Juillet 2026

Mise en contexte

La Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Viger est située à proximité du secteur visé par le projet éolien Pohénégamook–Picard–Saint-Antonin–Wolastokuk (PPAW1), sans toutefois avoir accueilli d'infrastructures ou de travaux majeurs sur son territoire.

En raison de cette situation géographique, la Municipalité a pu observer les effets du chantier tout en étant très peu exposée aux activités de construction. Les principaux axes de transport utilisés pour l'acheminement des composantes du parc ne traversaient pas le territoire municipal, ce qui a limité les répercussions sur les déplacements des citoyens et n'a eu aucune incidence sur les infrastructures municipales.

Le présent document présente l'appréciation de la Municipalité relativement aux impacts observés durant la réalisation du projet PPAW1. Cette appréciation est fondée sur les observations de la Municipalité, les commentaires recueillis auprès des citoyens ainsi que l'expérience acquise au cours de cette période.

Appréciation des impacts positifs et négatifs liés à la construction du parc éolien PPAW1 pour la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Viger

Transport routier

La construction du parc éolien PPAW1 n'a eu aucune incidence sur la circulation à l'intérieur du territoire municipal puisque le transport des composantes ne transitait pas par les routes de la Municipalité.

Les citoyens qui empruntent quotidiennement l'autoroute 85 pour leurs déplacements, notamment vers leur lieu de travail, n'ont rapporté aucune difficulté particulière. La planification des déplacements des convois et la coordination des interventions ont permis de maintenir une circulation fluide.

Retombées économiques et emplois

Le projet a généré des retombées positives pour la région. Certains citoyens de la Municipalité ont participé aux travaux de construction, ce qui a contribué à l'emploi dans le secteur de la construction.

Nuisances

Les nuisances observées ont été très limitées. Lors de certaines opérations de dynamitage, le bruit était à peine perceptible sur le territoire. Ces épisodes sont demeurés ponctuels et n'ont occasionné aucune problématique particulière pour les citoyens.

Paysage et environnement

Compte tenu de la distance séparant le territoire municipal du secteur de construction du parc éolien PPAW1, le projet n'a entraîné aucune modification perceptible du paysage sur le territoire de la Municipalité.

Par ailleurs, aucune préoccupation environnementale n'a été observée sur le territoire municipal en lien avec les travaux réalisés.

Utilisation du territoire

Pendant les travaux, un léger détour a été mis en place sur une portion du réseau de sentiers récréatifs afin de permettre la réalisation sécuritaire des interventions. L'accès au réseau de sentiers a été maintenu en tout temps.

Communication et relations avec le milieu

Bien que le projet PPAW1 ne soit pas implanté sur le territoire de la Municipalité, le promoteur a maintenu des échanges avec la Municipalité afin de présenter l'évolution du projet et de répondre aux différentes questions.

Au meilleur de la connaissance de la Municipalité, les travaux ont été réalisés dans le respect des exigences environnementales applicables et en tenant compte du milieu d'accueil.

Appréciation générale

Dans l'ensemble, la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Viger considère que la construction du parc éolien PPAW1 s'est déroulée de façon très harmonieuse.

Les quelques inconvénients observés ont été mineurs et temporaires. Aucun enjeu n'a été observé en matière de circulation routière, de paysage, d'environnement ou de qualité de vie des citoyens.

L'expérience vécue avec le projet **PPAW1** est positive. Elle démontre qu'une bonne planification, une coordination efficace des travaux et une communication adéquate avec le milieu permettent de réaliser ce type de projet tout en minimisant les inconvénients pour la population.